

AVIS de la Commission Locale de l'Eau sur le projet de Pompage et rejet d'eau de mer de la ZAC du Vauhariot 3 à Cancale

Présidée par Monsieur Christophe FAMBON, la séance plénière de la CLE s'est tenue le mercredi 11 octobre 2017 à 9h30 à la Maison de la baie du Vivier sur Mer.

Etaient présents (membres titulaires de la CLE) :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Martin MEYRIER, conseiller régional de Bretagne,
- M. Jean-Luc BOURGEAUX, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine,
- Mme Odile MABILE, représentante de La Boussac,
- M. Christophe FAMBON, représentant de Roz-sur-Couesnon,
- M. Éric DELALANDE, représentant de Roz-Landrieux,
- M. Gilles LEBRET, représentant de Bagger-Morvan,
- M. Jean BERTHELOT, représentant de Saint-George de Gréhaigne,
- M. Jean-Claude BOURNIQUE, représentant de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
- M. Jean-Louis BIENFAIT, représentant de Plerguer,
- M. Jean-Luc BERNIER, représentant d'Epiniac,
- M. Marcel LE MOAL, représentant de Cancale,
- M. René LABBE, représentant de Saint-Méloir-des-Ondes,
- M. Yves RUELLAN, représentant de Saint-Benoît-des-Ondes,
- M. Jacques BENARD, conseiller communautaire à Saint Malo Agglomération,
- Mme Nicole SIMON, conseillère communautaire à Saint-Malo Agglomération,
- M. Denis RAPINEL, président de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
- M. Jean-Francis RICHEUX, président du Syndicat des Eaux de Beaufort,
- M. Raymond DUPUY, représentant du Syndicat de Eau du Pays de Saint Malo,

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Jean-Baptiste MAINSARD, représentant de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine,
- M. Auguste BOURDAIS, représentant de l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol,
- Mme Véronique BOURGEOIS, représentante de Bretagne Vivante – SEPNB,
- Mme Marie FEUVRIER, représentante de l'Association Eau et Rivières de Bretagne,
- M. Jacques DANIEL, président de l'Association Centre de découverte de la Baie du Mont Saint-Michel,

Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics intéressés :

- M. François-Claude PLAISANT, sous-Préfet de Saint-Malo,
- M. Thibault COLL, représentant de la DREAL Bretagne,
- M. Hubert CATROUX, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, délégation Armorique,
- M. Loïc LEOST, représentant de la DDTM 35,
- M. Philippe VACHET, représentant de l'ONEMA,
- M. Samuel MAUDET, représentant de l'ONEMA.

Autres personnes présentes (sans voix délibérative) :

- M. Alain GUEGUEN, représentant de la Sous-Préfecture de Saint-Malo,
- M. David PONCET, responsable du service GEMAPI, Saint-Malo Agglomération,
- Mme Bérangère HENNACHE, représentante d'Eau du Pays de Saint Malo,
- M. David GUILLOUX, conseiller municipal de Baguer Pican, délégué du SBCDol,
- M. Henri BECHEREAU, adjoint à la Mairie de Hirel, délégué du SBCDol,
- M. Alain RACINE, représentant communal de Trans La Forêt,
- Mme Agnès PHILIPPE, représentante de Lillemer,
- M. Bernard LOUAISIL, représentant de Lillemer,
- M. André JAFFRENOU, représentant de Sains,
- M. Jean-Paul MURIE, représentant de Bonnemain,
- M. Christophe DELALANDE, représentant de Le Tronchet,
- M. Gérard SALARDAINE, représentant du Vivier-sur-Mer,
- Mme Pascale FOUGERE, représentante de Miniac Morvan,
- Mme Karine HAVARD, Chargée de communication du SAGE, SBCDol,
- M. Fabien HYACINTHE, Technicien rivière du SBCDol,
- M. Adrien BLANCHARD, Service Mission Temporaire du CDG35, en mission au SBCDol,
- Mme Elodie NIVOT, Animatrice-Coordnatrice du SAGE, SBCDol.

Excusés :

- M. Louis LEPORT, représentant de Saint-Marcen,
- M. Didier QUIGNON, 3^{ème} vice-président de la CLE, représentant de Saint-Pierre-de-Plesguen,
- M. Michel HARDOUIN, Maire de Hirel,
- M. Serge BEDOUX, représentant du Mont-Dol,
- M. Louis THEBAULT, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
- M. Jean-Christophe BENIS, vice-président de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique,
- M. Henri RONDIN, adjoint à Meillac,
- M. Franck DROUYER, représentant de la Fédération de Chasse 35,
- M. Manuel LESACHER, Animateur de la Maison de la Baie,
- M. Félix LEMERCIER, représentant de UFC Que choisir de Saint-Malo.
- Mme Elise BABOULENE, représentante de la Région Bretagne,
- M. Samuel MAUDET, représentant de l'Agence française pour la biodiversité,
- Mme Claire ROLLET, représentante de la station Ifremer Dinard,
- M. Xavier LAURENT, Cœur Emeraude.
- Mme Claire BAUDELLOT, Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

1- OBJET ET CONTENU DU SAGE

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 octobre 2015.

Le territoire du SAGE bénéficie d'une importante façade littorale où l'activité économique est essentiellement orientée vers la mer. La Baie du Mont Saint-Michel est l'une des zones conchylicoles d'importance nationale. L'importante surface de l'estran favorise l'exploitation de nombreux produits : huîtres plates et creuses, moules, ainsi que d'autres coquillages comme les palourdes, mais de façon plus limitée.

Les fleuves côtiers de la région de Dol se jetant dans la baie du Mont Saint Michel, leur impact sur la qualité des eaux littorales a été pris en compte dans le chapitre Interface Terre-Mer du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE (PAGD).

➤ **Rappel des objectifs et dispositions du SAGE (p.66 du PAGD du SAGE) :**

L'objectif fixé par les acteurs du territoire est globalement la satisfaction des usages littoraux, à savoir: la conchyliculture, la pêche à pied et la baignade. L'atteinte de cet objectif général se matérialise par les principes suivants:

- **L'atteinte d'une qualité excellente de l'ensemble des eaux de baignade** selon la nouvelle directive européenne Eaux de baignade².
- **L'atteinte d'un classement A pour l'ensemble des zones conchylicoles et sites de pêche à pied** actuellement déclassés à l'horizon 2021.
- **La non dégradation de la qualité des eaux** est attendue pour l'ensemble des sites satisfaisant déjà les classes de qualité pour le paramètre Microbiologie et le paramètre Micropolluants.

Pour atteindre les objectifs que souhaitent se fixer les acteurs du territoire, plusieurs leviers d'action sont identifiés, répartis dans les grandes orientations suivantes :

- Compléter la connaissance (Orientation 4),
- Améliorer la collecte et le transfert des eaux usées des assainissements collectifs (Orientation 5),
- Limiter l'impact des assainissements non collectifs (Orientation 6),
- Améliorer la gestion des eaux pluviales (Orientation 7),
- Réduire les impacts de la plaisance, du tourisme et des activités portuaires (Orientation 8)

2- AVIS DES MEMBRES DE LA CLE

Les membres de la CLE rappellent que l'intérêt des professionnels conchylicoles est de préserver la qualité des eaux littorales indispensable à la pérennité de leur activité et à la qualité de leurs produits.

C'est pourquoi, au regard du dossier présenté, les membres de la CLE émettent, à la majorité (un avis contraire exprimé par la représentante de Eau et Rivières de Bretagne), **un avis favorable sous réserve** d'un suivi et d'une vigilance sur l'impact des rejets d'eau sur la qualité des eaux littorales, notamment sur la qualité bactériologique.